

ANNEXE 7
ASIA AIDE AUX FRAIS DE JUSTICE LIES A UNE SEPARATION
2025/2026

Personnels éligibles à l'action sociale d'initiative académique (ASIA) :

- les agents stagiaires ou titulaires en position d'activité ou à la retraite ;
- les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif ou provisoire exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat, en position d'activité ;
- les agents non titulaires liés à l'État par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à six mois et rémunérés sur le budget de l'État ;
- les assistants d'éducation (AED) et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) recrutés et rémunérés par les services déconcentrés de l'État ou les établissements publics locaux d'enseignement ;
- les veufs et veuves d'agents décédés non remariés et leurs orphelins à charge.

Conditions de ressource :

L'indice nouveau majoré (INM) du demandeur doit être inférieur ou égal à 519.

Conditions spécifiques et montants attribués :

Cette aide contribue aux financements des frais d'avocat relatifs aux divorces, aux recouvrements des pensions alimentaires et/ou à la désignation de la résidence principale de l'enfant.

Le montant attribué est de 700 euros (sans enfant) ou de 1000 euros avec enfant(s) intervenant dans la procédure de divorce ou de séparation, dans la limite du montant de la facture acquittée.

Calendrier de transmission des dossiers – Délais de rigueur :

L'aide est attribuée une seule fois pour une même procédure.

Le dossier complet est à transmettre par voie postale dans les 6 mois à compter de la date d'établissement de l'attestation de l'avocat spécifiant les sommes acquittées à :

Rectorat de l'académie de Nice
Bureau de l'action sociale
53, avenue Cap de Croix – 06181 NICE cedex 2

ANNEXE 7
ASIA AIDE AUX FRAIS DE JUSTICE LIES A UNE SEPARATION
2025/2026

NOM et PRENOM du demandeur :.....

Pièces à fournir :

- Formulaire de demande intégralement complété et signé – **Formulaire n°1 (original)**
- Attestation de l’avocat – **Formulaire n°2**
- Copie intégrale du/des livret(s) de famille
- Copie du dernier bulletin de salaire du demandeur
- Relevé d'identité bancaire ou postal aux nom, prénom et adresse de l’agent
- Pour les personnels contractuels : copie du dernier arrêté de nomination, du contrat d'emploi
- Justificatif de séparation

